

Point d'actualité sur l'appel d'offre n°4 relatif aux éoliennes en mer

0 – Le contexte

A la suite de la désignation en avril dernier des six candidats retenus, le projet est entré dans la phase de dialogue concurrentiel c'est-à-dire d'élaboration du cahier des charges définitif par l'état, actuel maître d'ouvrage, en relation avec RTE et les candidats.

Le cahier des charges définitif sera fixé en octobre. C'est à cette date que sera connue la zone retenue (environ 200km² pour un parc de 150km² en vue de laisser aux candidats la possibilité d'optimiser la position de leur proposition). La désignation du candidat définitivement retenu se fera en avril 2022. Celui-ci deviendra alors maître d'ouvrage du projet de parc.

1 – La ligne stratégique d'Eolarge

La ligne stratégique d'Eolarge reste identique : ni pour, ni contre le 4^e parc éolien en mer au large de la Normandie mais une détermination à défendre le territoire et à faire valoir les positions et arguments de l'association dans une démarche de concertation avec les différents acteurs.

2 – Les points du dossier

2.1 - Le courant continu

Le choix fait par RTE d'opter pour le courant continu au lieu de l'alternatif est un sujet de satisfaction dans la mesure où il évite la présence d'un poste de compensation sur nos côtes.

L'atterrissage et son cheminement vers le poste de Menuel (L'Etang-Bertrand) restent néanmoins un sujet important que nous suivrons attentivement. Il va faire l'objet, à la rentrée, de consultations par RTE auprès des communes concernées.

Le choix du continu, mieux adapté aux fortes capacités de production, semble néanmoins préfigurer la réalisation d'un 2nd parc dans la zone des 550km² définie par le décret.

2.2 – L'éloignement des côtes

Initialement envisagée à 12km du rivage, la limite ouest du parc définie par le décret du 4 décembre 2020 est dorénavant située à 35km des côtes. Nous demandons à ce que le parc à venir (ainsi que celui qui sans aucun doute viendra en doubler la capacité) soient positionnés au maximum sur la partie Est de la zone afin de diminuer l'impact visuel.

2.3 - La pêche

La colère gronde dans le monde de la pêche : la réunion publique qui s'est tenue à Réville le 15 juillet l'a prouvé. Néanmoins les oppositions extrêmes ne sont pas le fait de tous les professionnels dans la mesure où la zone retenue par l'état est réputée peu fréquentée par les pêcheurs.

L'économie de la pêche est une caractéristique de notre territoire et à ce titre nous nous devons aux pêcheurs notre soutien sur différentes exigences :

- Exclusion des zones les plus pêchées (d'où la suppression, sur notre carte, de la zone sud -et plus exactement sud-ouest- propice à la pêche de la coquille)
- Droit de pêche dans les couloirs d'éolienne (acquis)

- Alignement et enfouissement des câbles (acquis)
- Indemnisation durant la période des travaux (acquis)

2.4 – Le tourisme et la qualité paysagère et patrimoniale du territoire

C'est un point extrêmement prégnant de notre dossier et les enjeux du classement des tours Vauban au patrimoine mondial sont au cœur du débat (des résultats sur les études d'impact en-cours seront communiqués début octobre).

3 – Les actions de l'association

De compétences diversifiées¹, les membres du conseil d'administration sont lourdement investis dans leur mission.

3.1 - Travaux

Ceux-ci comprennent une veille technologique, une veille sur la presse (autres projets notamment), des actions de communication, la gestion propre à l'association, de nombreuses rencontres et réunions et bien sûr la préparation de dossiers dont l'excellente cartographie² dont nous joignons un exemplaire et qui a permis de définir et de justifier notre zone de prédilection.

3.2 -Relations avec l'Etat et RTE

Nos échanges et réunions sont fréquents avec Damien Levallois, directeur du projet à la DREAL. Un suivi du dossier se fait également via les interlocuteurs de RTE chargés de la station en mer, du transport de l'énergie (sous-marin et terrien) et du raccordement.

Nous avons récemment rencontré la directrice de la DDTM et le préfet. Ce dernier s'est engagé à transmettre nos préconisations au ministère.

3.3 – Relations avec les candidats

Nous avons d'ores et déjà rencontré 4 des 6 candidats et un 5^e rendez-vous est fixé en septembre. Pour le moment seul EDF ne s'est pas manifesté. Chaque réunion nous donne l'opportunité de faire valoir nos attentes en vue de permettre à chaque candidat de les intégrer dans sa proposition, l'appel d'offre prévoyant l'attribution d'un coefficient d'environ 15% à l'évaluation de la réponse aux attentes du territoire.

3.4 – Relations avec l'environnement

Nous souhaitons travailler au mieux avec les partenaires du territoire d'où un dialogue avec les maires des communes concernées (du littoral pour l'implantation du parc et de l'intérieur des terres pour le cheminement des câbles jusqu'à l'Étang- Bertrand).

Un rendez-vous est également prévu fin août avec Benoit Margueritte, président du Cotentin, et Benoit Arrivé, maire de Cherbourg afin de coordonner nos démarches respectives, industrie et logistique du côté de Cherbourg, agriculture, pêche et tourisme sur nos territoires. Nous appuyons l'idée que Cherbourg, en bonne cohérence avec l'implantation du projet, soit le port d'attache du parc (construction et maintenance) et que des filières de formation y soient développées.

Christiane Tincelin, au nom du conseil d'administration

¹ Annexe 1 : liste des membres du CA

² Annexe 2 : cartographie

³ Annexe 3 : zone proposée par Eolarge pour l'implantation des deux parcs